



Plan Communal de Sauvegarde

Fiche d'information

A retourner en mairie SVP

La commune de La Bâthie met à jour son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui vise à recenser et organiser, parallèlement à l'intervention des services de secours, tous les moyens nécessaires (alerte, évacuation, hébergement d'urgence...) afin de mettre en sécurité les habitants de la commune en cas d'accident naturel ou technologique. De plus, un **recensement des personnes vulnérables (âgées ou handicapées)** est organisé afin de mieux pouvoir prendre en considération ces publics en cas de risque exceptionnel.

1. Pour pouvoir prévenir et informer l'ensemble des habitants, la commune doit **actualiser son système d'alerte de la population par téléphone.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire directement sur notre site internet : www.labathie.fr en cliquant sur l'onglet :

⚠ ALERTE RISQUES MAJEURS. Votre inscription prendra effet immédiatement.

Uniquement, si vous ne pouvez pas vous inscrire sur internet : remplissez ce formulaire et déposez-le en mairie. Merci.

IDENTIFICATION (Veuillez écrire lisiblement)

Nom : Prénom :

Nombre de personnes au foyer :

Adresse :

Code postal : Commune :

E-mail :@.....

PERSONNE VULNERABLE

Nom : Prénom : Age :

Motif de vulnérabilité (handicap, personne âgée...) :

SYSTEME D'ALERTE PAR TELEPHONE

Merci d'indiquer les numéros de téléphone par lesquels vous souhaitez être informé :

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

2. Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune établit également l'inventaire des moyens qui pourraient être utiles aux actions de mise en sécurité des habitants et d'assistance aux personnes sinistrées. En tant que citoyen, vous pouvez aider la commune : en hébergeant des personnes sinistrées, et/ou en mettant vos compétences au service de la commune, éventuellement (formation sécurité, langues étrangères pratiquées, confection de repas pour ravitailler les sinistrés).
Merci de compléter la partie ci-dessous.

POSSIBILITES D'HEBERGEMENT DE PERSONNES SINISTREES

Oui, je peux héberger sous mon toit (nb) personnes en cas de crise majeure sur la commune
Observations :

OUI, JE SOUHAITE AIDER LA COMMUNE EN CAS DE CRISE MAJEURE

Compétences particulières / langues pratiquées :

N.B. : les informations recueillies dans le présent document seront traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Ces fichiers sont conçus pour être utilisés uniquement dans le cadre du déclenchement du PCS de votre commune. En retournant ce document, vous autorisez la détention de ces données par les services de la Mairie auprès de laquelle vous pouvez vous adresser pour faire valoir vos droits d'opposition, d'accès et de rectification. Ces données seront mises à jour périodiquement.

A :
Le :
Signature :